

# LE PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE, un territoire de 26 communes.



Le mot du Président



Une page se tourne, une autre s'ouvre pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre. En effet, les élections municipales entraîneront le renouvellement de ses instances après celles des deux EPCI qui le composent. C'est pourquoi un livret de présentation des missions du Pays a été réalisé à l'intention des élus.

Mieux faire connaître le rôle du Pays, c'est aussi l'objet de cette Lettre d'information trimestrielle qui vous présente l'actualité au travers des actions menées :

- le Projet alimentaire territorial, avec ses réalisations et ses perspectives,

- le programme européen Leader,
- et toutes les actions relatives à la préservation de l'environnement et de la biodiversité (plantations de haies, Natura 2000, restauration de mares, atlas de la biodiversité...) avec une étude particulièrement intéressante sur la pollution lumineuse.

Mais deux événements importants, qui souligneront les 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre, continueront de mobiliser les six agents que je remercie pour le travail effectué et leur engagement :

- le Congrès national des Pays et PETR fin septembre à Châteauroux,
- et l'élaboration du jeu de société à l'échelle des 26 communes de notre territoire.



[www.payscastelroussin.fr](http://www.payscastelroussin.fr)



[PaysCastelroussinValdeIndre/](https://www.facebook.com/PaysCastelroussinValdeIndre/)



Bonne lecture.

Luc Della-Valle

# JEU DU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

## En attendant sa sortie prévue fin septembre 2026, les préparatifs se poursuivent activement.

Le début de l'année a été marqué par plusieurs étapes clés : l'annonce des résultats du concours, la validation de la boîte et la finalisation du plateau de jeu, la création d'une rubrique « Jeu du Pays » sur le site internet, le démarchage pour la commercialisation, ainsi que la préparation de la campagne de communication entourant le lancement du jeu.

### Résultats du concours

Le 25 janvier 2026, à minuit, s'est achevé le concours lancé fin décembre 2025 pour inviter les habitants à contribuer à la création du jeu du Pays Castelroussin Val de l'Indre. La participation a été importante, avec des propositions venues non seulement du territoire, mais aussi de communes voisines ou plus éloignées : Tournan-en-Brie, Pouligny-Saint-Pierre, Chennevières-sur-Marne, Chabris, Bazaiges, Issoudun, Formerie, Vineuil et Levroux. Cet engouement témoigne de l'attrait suscité par ce jeu territorial.

Grâce à ce concours, 20 nouvelles questions, couvrant des thèmes variés, ont pu être collectées. Les participants dont les propositions ont été retenues ont été informés : ils recevront une boîte du jeu dès sa sortie, prévue fin septembre.

### Validation de la boîte et finalisation du plateau

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a souhaité que la boîte reflète l'identité du territoire. Elle met en valeur la rivière Indre, élément structurant du Pays et symbole du département, ainsi que les communes qui le composent. Au premier plan, un panneau de ville affiche les noms des localités, tandis qu'à l'horizon, une silhouette de ville ou

de village rappelle la diversité urbaine et rurale du territoire. L'église Saint-André, un des emblèmes de Châteauroux, capitale du département, y est également représentée.

Le plateau de jeu est désormais presque finalisé. Les six cartes « sites », permettant de remporter une partie, ont été sélectionnées et réparties sur les quatre régions naturelles (Boischaut Nord et Sud, Champagne berrichonne et Brenne), ainsi que sur les deux villes les plus peuplées des intercommunalités concernées : la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne.

### La communication autour du jeu

Plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale, dont le dernier en date dans La Nouvelle République du 17 mars 2026, qui revenait sur les résultats du concours. Un flyer a été conçu pour informer le grand public dès sa sortie, et une affiche destinée aux commerces partenaires indiquera que le jeu y est en vente.



### loisirs

#### Jeu de société : des questions créées par des Indriens

Il faut patienter encore quelques mois avant de voir le jeu dédié au territoire du Pays castelroussin Val de l'Indre sortir. En attendant, un concours a été lancé, fin décembre 2025, pour offrir des futures boîtes de jeu. Néanmoins, une seule règle était imposée : « Proposer une question, une charade ou une devinette en lien avec le territoire », indique le communiqué. Après une sélection, ce sont donc vingt propositions qui ont été retenues et leurs auteurs recevront une boîte de jeu dès sa sortie, prévue fin septembre 2026. Mais que les gagnants ne soient pas surpris, « ces contributions peuvent être légèrement reformulées », précise le Pays castelroussin Val de l'Indre. Le jeu « 100 % local », créé par les éditions Jeux Bordier, consiste en un jeu de plateau « mettant en lumière les vingt-six communes » du Pays. Il y a un an, en mars 2025, le syndicat mixte annonçait avoir contractualisé l'achat de 3.000 jeux.

Quentin Cillard



Luc Della-Valle, président du Pays castelroussin, et Grégory Bordier, créateur de jeux, annonçant la sortie du jeu pour septembre 2026. (Photo NR, Gaspard Mathé)

Une rubrique « Jeu du Pays » a été créée sur le site internet pour présenter le jeu, sa boîte, son contenu, les règles du jeu ainsi que la liste des points de vente. Un QR code a été généré : il figurera sur les supports de communication et sur la boîte du jeu, et redirigera vers cette page dédiée.



## Commercialisation

Le jeu sera distribué dans les commerces qui le souhaiteront. Plusieurs enseignes ont déjà été contactées et des rendez-vous ont été fixés pour leur présenter le jeu.

Les commerces ciblés sont variés : grande distribution, enseignes spécialisées, librairies,

maisons de la presse, et même les boulangeries de village si elles constituent le seul commerce local. L'objectif n'est cependant pas de le proposer dans toutes les communes, certaines n'ayant aucun point de vente. Par ailleurs, une distribution trop large risquerait de créer une concurrence excessive.

## Offre spéciale pour les collectivités, établissements scolaires, partenaires, associations

Le jeu sera proposé aux collectivités, établissements scolaires, partenaires, et associations à un tarif préférentiel de 20 €. Ces structures pourront ainsi **L'OFFRIR à leurs agents, aux nouveaux habitants, ou à toute autre occasion** qu'elles jugeront pertinente.

Un courrier leur sera adressé pour leur proposer de passer une pré-commande, le stock de jeu étant limité à **3 000 exemplaires**.

## Les questions sont rédigées

La rédaction des questions s'est déroulée comme prévue dans le courant du premier trimestre. La relecture est en cours et devrait se terminer avant la fin du mois d'avril.

La phase de fabrication du jeu pourra ensuite débuter.

## Avant-première

Nous vous proposons quelques questions en avant-première, mais sans les réponses, bien sûr, pour ne pas gâcher votre plaisir quand vous jouerez.

« *Devant les églises de Mâron et de Luant, existent des sortes de bancs en pierre, savez-vous à quoi servaient ces pierres autrefois ?* »

« *Quelle lettre sert trois fois pour écrire le numéro de l'Indre en chiffres romains ?* »

« *Combien de temps a duré le mandat de maire de Louis Girard à Niherne ?* »

« *Dix secondes pour trouver. Mon premier porte l'auréole, mon deuxième est entre tibia et fémur et mon tout est une commune.* »

« *Quelle est la distance entre Marseille et Châteauroux par la route (la réponse est diabolique !) ?* »

« *Comment appelle-t-on les habitants de Coings : des Coincés, des Cognassiers, des Écoiçons ou des Cogniciens ?* »

## Rappel du calendrier

- La rédaction et relecture des questions **fin avril**.
- La fabrication nécessite environ 3 mois et débutera en mai/juin 2026.
- Le jeu sera **livré mi-septembre 2026**.

→ Des boîtes du jeu seront disponibles les 24 et 25 septembre 2026 lors du congrès annuel des Pôles territoriaux et des Pays à Châteauroux.

# BILAN DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 À L'ÉCHELLE DU PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est un syndicat mixte ouvert, dont les élus locaux assurent la gouvernance. À l'issue de chaque élection municipale et départementale, la composition de son comité syndical est donc renouvelée. Il est ainsi pertinent d'analyser les évolutions observées dans les 26 communes du territoire à la suite des élections municipales de mars 2026.

## Une démocratie locale plus dynamique qu'au niveau national

On observe d'emblée une vitalité démocratique plus marquée à l'échelle de nos communes, comparée à la moyenne nationale. En effet, dans 13 communes sur 26 (soit 50 %), au moins deux listes se sont présentées lors de ces élections. À l'échelle nationale, plus des deux tiers des communes (68 %) n'ont compté qu'une seule liste.

## Un taux d'abstention inférieur à la moyenne nationale

L'abstention est généralement moins élevée dans les communes où plusieurs listes s'affrontent. En France, le taux d'abstention a atteint 43 % lors du premier tour des municipales. Dans le Pays Castelroussin Val de l'Indre, ce taux s'élève en moyenne à 40,7 % (aucun second tour n'a eu lieu dans le territoire). Comme attendu, l'abstention est plus forte dans les communes avec une seule liste (39,5 % en moyenne), tandis qu'elle chute à 30,7 % dans celles où deux

listes étaient en compétition, soit une participation moyenne de près de 70 %.

## Un renouvellement marqué des maires

À la suite des élections, les nouveaux conseils municipaux se sont installés. Le scrutin de 2026 a conduit à un renouvellement significatif des maires dans les 26 communes du territoire : 11 nouveaux maires ont été élus (6 au sein de Châteauroux Métropole et 5 dans la communauté de communes Val de l'Indre Brenne). Quinze maires sortants (soit environ 58 %) ont été réélus, dont 8 à Châteauroux Métropole et 7 dans la communauté de communes Val de l'Indre Brenne.

## Quid de la parité parmi les maires ?

Enfin, on note une infime augmentation du nombre de femmes maires : elles sont désormais 5 à la tête d'une commune dans le Pays Castelroussin Val de l'Indre, contre 4 lors du mandat précédent (2020-2026)



2 listes dans  
13 communes sur 26

Un seul tour dans les  
26 communes

abstention moyenne  
40,7 %



11 nouveaux maires  
sur le territoire

6 Agglomération Châteauroux Métropole  
5 C. de C. Val de l'Indre Brenne



1 seule liste dans 2/3  
des communes en France

1<sup>er</sup> tour national

abstention moyenne  
43 %



5 femmes maires et  
21 hommes

## Un livret pour présenter le Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le dernier comité syndical de la mandature 2020-2026 s'est tenu le 11 février 2026 au Scén'art de Nihérne. Le président, Luc Della-Valle, a remercié la commune pour son accueil et souligné la forte participation des membres à cette réunion de clôture.

À l'ordre du jour figuraient notamment les bilans financiers de l'année 2025, avec l'adoption du premier compte financier unique du syndicat et la validation du report des résultats excédentaires. Les élus ont également approuvé le budget primitif 2026, une année marquée par plusieurs temps forts : le trentième anniversaire du Pays et la création du jeu de société à cette occasion, l'accueil du congrès annuel des Pays et PETR les 24 et 25 septembre à Châteauroux, et le renouvellement des élus du comité syndical suite aux élections locales.

Un autre point important a été la présentation de l'étude sur les pollutions lumineuses menée par le

CEREMA sur le territoire.

### Un livret de présentation pour les élus

Cette réunion a aussi été l'occasion de remettre aux membres présents le livret de présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre, réalisé avant les élections municipales. Ce document, envoyé par mail à tous les élus et communes, est également consultable en ligne. **Il vise à informer les élus, actuels et futurs, sur les missions du Pays et à mobiliser les candidats souhaitant siéger dans ses instances.**

Le livret sera de nouveau distribué lors du comité syndical d'installation, prévu le mercredi 20 mai 2026 à 18h en salle du conseil municipal de Châteauroux.

L'équipe du Pays Castelroussin Val de l'Indre reste à l'écoute et à la disposition des élus et des communes.



# Le PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre clôture son mandat 2020-2026 avec un dernier comité de pilotage riche en décisions et en perspectives pour l'avenir.

Le dernier comité de pilotage (COFIL) du PAT pour le mandat 2020-2026 s'est tenu le 6 mars 2026. Composé d'élus du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de la Région Centre-Val de Loire, de services de l'État (DRAAF Centre-Val de Loire, DDT 36) ainsi que de partenaires (Chambre d'agriculture de l'Indre, Cagette & Fourchette, CPIE Brenne-Berry), cette instance est chargée de la prise de décision au sein du PAT. Elle participe à la rédaction et à la validation du plan d'actions, assure le suivi des projets en cours et évalue la démarche globale.

## Un appui sur les travaux du Comité Local de l'Alimentation de Proximité (CLAP)

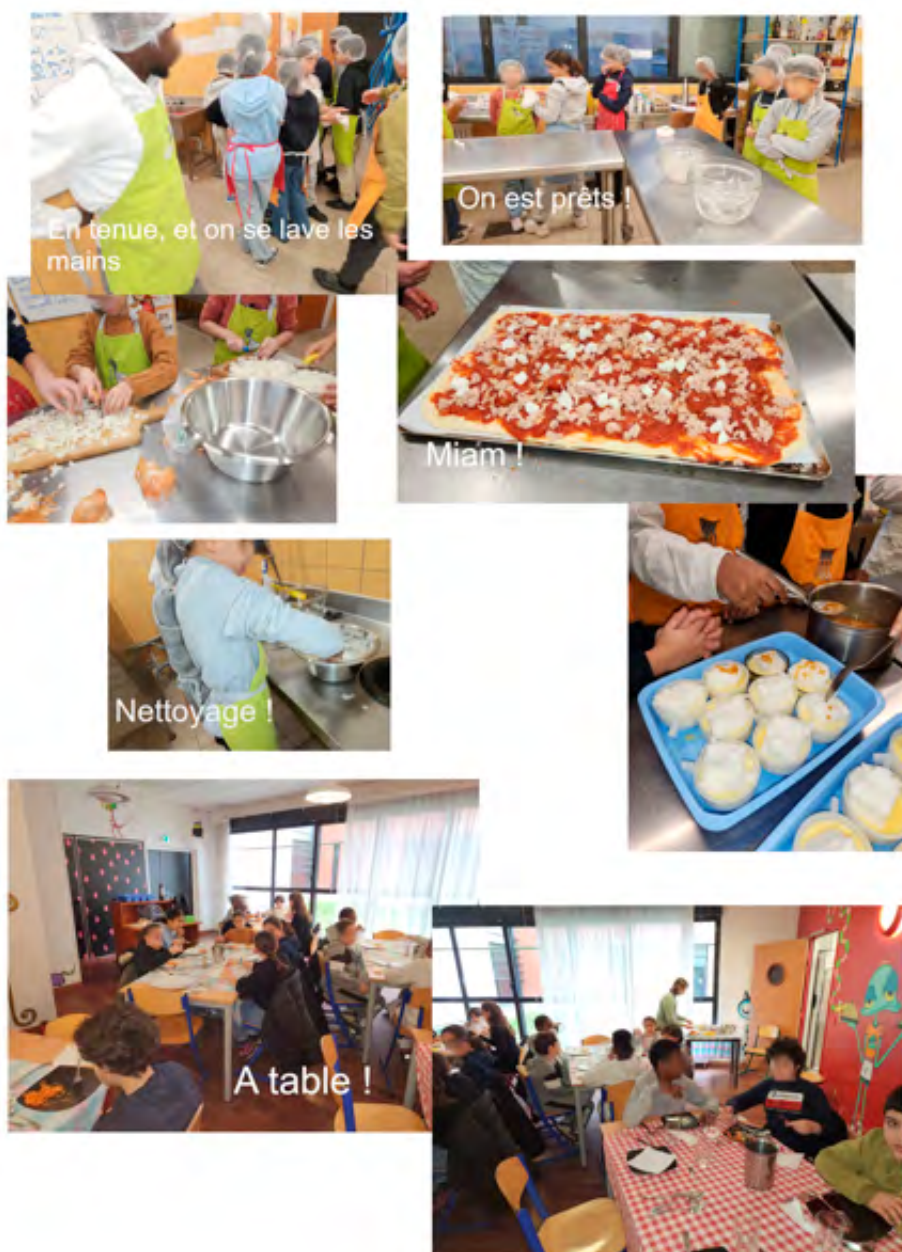
Le COFIL s'appuie également sur les travaux du CLAP, qui réunit l'ensemble des acteurs du système agroalimentaire du territoire. Cette instance consultative aborde des sujets variés, allant du foncier agricole à la lutte contre la précarité alimentaire, en passant par la sensibilisation du public scolaire à une alimentation saine et durable. Conformément aux décisions prises, le prochain CLAP sera organisé au cours du mois de juin 2026.

## Évolution du comité de pilotage pour le nouveau mandat

Dans le cadre du nouveau mandat qui débute, la composition du comité de pilotage du PAT est amenée à évoluer. À l'instar des autres instances du Pays, celle-ci sera révisée lors de l'installation des élus

du Comité syndical, prévue le 20 mai 2026.

**Les élus intéressés par les questions alimentaires et/ou agricoles** sont invités à manifester leur intérêt en contactant Clara Chanzy, chargée de mission du PAT (Projet alimentaire territorial).



## Coopération des démarches alimentaires territoriales de l'Indre

Le 2 février 2026, les six territoires porteurs d'une démarche alimentaire dans l'Indre se sont réunis pour signer une **convention de partenariat**. Soutenue par la Région Centre-Val de Loire et la DDT de l'Indre, cette coopération a pour objectif de mener des actions conjointes en faveur de la relocalisation du système alimentaire départemental.

Cette initiative s'appuie sur les conclusions d'une étude, restituée le 2 décembre 2025 à la Cité du numérique et consultable en ligne. Celle-ci a permis de définir les **actions prioritaires à mettre en œuvre**, dont trois à lancer dès 2026 :

- Création de supports de communication sur le coût réel des produits agricoles : comparaison entre le prix d'un produit local et celui d'un produit

de grande distribution, ainsi que leurs retombées économiques sur le territoire ;

- Formation des personnels de la restauration collective : mutualisation des formations à l'échelle de l'Indre, afin de réduire les contraintes pour les agents et de proposer une offre mieux adaptée aux besoins locaux ;
- Test de la planification en restauration collective : mise en place d'une méthodologie d'approvisionnement en produits locaux, basée sur le partage d'informations entre l'offre des producteurs et la demande des structures de restauration.



Les représentants et membres des PAT 36 réunis lors de la signature d'une convention de partenariat le 2 février 2026

# Le projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin Val de l'Indre » évolue et devient « Alternative complémentaire à l'aide alimentaire »

Le projet, conjointement porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre et le CPIE Brenne-Berry, se poursuit en 2026. Inscrit dans le plan d'actions du PAT niveau 2, il a fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de l'Union européenne via les fonds LEADER. Le CPIE Brenne-Berry a de nouveau été retenu pour co-animer cette action, assurant ainsi la continuité avec le projet précédent.

## Les objectifs principaux sont désormais d'accompagner le collectif dans :

- la structuration juridique en association loi 1901 ;
- la structuration de son projet, qui vise à proposer un approvisionnement alimentaire local, de qualité, solidaire et accessible à toutes et tous, grâce à un conventionnement avec des producteurs et artisans locaux.

## Présentation publique du projet d'association « Saveurs Solidaires en Berry »

Le projet de création de l'association « Saveurs Solidaires en Berry » a été présenté au grand public le 30 mars 2026, à la salle Barbillat-Touraine à Châteauroux. L'ordre du jour était le suivant :

- présentation de l'historique du projet et de ses suites envisagées ;

- présentation des statuts de la future association Saveurs Solidaires en Berry ;
- appel à candidatures et présentation des candidats aux futurs conseil d'administration et bureau de l'association (au moins 7 candidats : Solidarité Accueil – Les Potagers de Velles ; Secours catholique Berry ; Familles Rurales de l'Indre ; Mill'Pot'Agés à Villedieu-sur-Indre ; trois citoyennes) ;
- informations sur les prochaines étapes du projet ;
- pot convivial.

## Prochaines étapes

L'assemblée générale constitutive de l'association Saveurs Solidaires en Berry sera organisée fin mai ou début juin. Elle permettra de voter officiellement les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau, ainsi que le montant de la cotisation. L'objectif est de déposer le dossier de déclaration d'association en préfecture avant les congés estivaux.

## Vous souhaitez rejoindre l'association ou obtenir plus d'informations ?

N'hésitez pas à **contacter Clara Chanzy**, chargée de mission du PAT.





## Deux réunions au programme pour le GAL (Groupe d'action locale) Castelroussin-Valençay

Le 11 mars 2026, deux réunions se sont tenues à la salle Jabeneau de Levroux, dans le cadre du programme Leader du GAL Castelroussin-Valençay.

La première était une réunion des groupes de travail, destinée à évaluer deux nouveaux projets, qui ont tous les deux obtenu un avis favorable :

- Le **projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire**, porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Le projet de communication digitale pour l'événement culturel « **La fine équipe entre en résistance – saison 2** », porté par Wapiti Production et Caméléon Production.

S'en est suivie une réunion du comité de programmation, la dernière de l'actuelle mandature. En effet, le collège public du comité de programmation fera l'objet d'une recomposition à la suite des élections municipales. Lors de cette réunion, quatre projets ont été retenus en vue d'un conventionnement :

- **Comité départemental de judo** : Stage de para-judo Cyril Pagès ;
- **CCEV** : Étude de faisabilité pour un regroupement du musée de l'automobile et de l'espace Gatines ;
- **Comité interprofessionnel du Valençay – AOP Valençay** : Communication individuelle du CIV Valençay ;
- **Art Sponsor** : « Aqualux, construire ensemble », un chantier d'éducation à la création, à Châtillon-sur-Indre.

Un point a également été fait sur le calendrier de programmation, prévoyant le début des conventionnements des projets à la fin du mois de mars 2026 et des demandes de paiement à partir de juin 2026.

**RECRUTEMENT**  
L'animatrice du Pays de Valençay en Berry ayant quitté son poste le 15 janvier, un recrutement est en cours.



**INFO+**  
**Saison 1** disponible en **replay sur France 3**

## Opération 2026 « voulez-vous planter des haies ? »

L'appel à projets de plantations de haies est lancé pour la saison 2026. Vous avez **jusqu'au 4 mai inclus** pour vous manifester.

# Voulez-vous (re)planter des haies ?

**Agriculteurs** (Minimum d'aides 80 %)

**Associations**

**Entreprises**

**Particuliers**

**Collectivités territoriales**

**Minimum  
d'aides  
60 %**

Participez à la plantation de nouvelles haies sur le territoire  
et ensemble



Contactez-nous **avant le 4 mai 2026** (minuit)

### Contact :

Élodie JOLIVEAU-VALLÉE au Pays Castelroussin Val de l'Indre  
environnement@payscastelroussin.fr

T. 02 34 68 04 69

www.payscastelroussin.fr



## Un Comité de pilotage Natura 2000 pour présenter les différentes actions menées dans le cadre de l'animation.



Lors de la réunion du Comité de pilotage Natura 2000, tenue le 3 mars dernier à Clion-sur-Indre, plusieurs points ont été abordés : les résultats d'une étude menée par la Fédération de pêche de l'Indre, le bilan des suivis naturalistes 2025 réalisés par Indre Nature et Caudalis, ainsi que les actions à venir.

### Présentation des résultats de la recherche d'espèces aquatiques par la méthode de l'ADN environnemental (ADNe)

Rémi Villalta, chargé de mission « milieu aquatique » à la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a présenté certains résultats d'une étude menée en 2024, avec le soutien de l'association Indre Nature. Cette étude portait sur la recherche de la Grande Mulette et de ses poissons hôtes, en utilisant la méthode de l'ADN environnemental (ADNe). Celle-ci consiste à prélever des traces d'ADN laissées dans l'environnement (mucus, gamètes, fèces, etc.).

L'étude a concerné les grandes rivières du département de l'Indre, dont la rivière Indre. Elle a permis de recueillir des données précieuses, enrichissant ainsi les connaissances sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Indre » et sur les espèces protégées qui y vivent. Les résultats montrent que la Bouvière présente un état de conservation favorable, tandis que le Chabot fluviatile, la Lamproie de Planer et la Mulette épaisse affichent un état de conservation défavorable.

Par ailleurs, la Grande Mulette n'a pas été détectée dans la rivière Indre, mais d'autres espèces de bivalves y ont été observées.

### Les suivis de libellules menés en 2025 dans le cadre de l'animation Natura 2000 Vallée de l'Indre

Sur le site Natura 2000 Vallée de l'Indre, les libellules sont suivies depuis 2022 afin de surveiller les populations sur plusieurs années. Les espèces d'intérêt communautaire (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure) sont ciblées en priorité, même si toutes les libellules sont recensées.

Les résultats des suivis d'odonates ont été présentés par Maria Villalta, de l'association Indre Nature, pour la partie du site située dans l'Indre, et par Camille

Cruz, de l'association Caudalis, pour la partie située en Indre-et-Loire.

### Le protocole SOGAP pour le Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps fin



Gomphe de Graslin © Cyril Gauthier

La Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin sont deux espèces qui se reproduisent sur la rivière Indre. Leur suivi s'appuie sur le protocole national SOGAP (Suivi des

odonates gomphidés et anisoptères prioritaires), qui permet d'obtenir des données fiables sur les populations de ces espèces dans les grands bassins hydrographiques français, comme celui de la Loire.

Chaque année, des mailles de 250 mètres de côté, comprenant au moins 100 mètres de berge de cours d'eau, sont choisies aléatoirement. Trois passages par maille sont réalisés entre le 1er mai et le 15 août, en canoë ou à pied, afin de récolter les exuvies. Celles-ci sont ensuite analysées au microscope pour déterminer l'espèce.



Cordulie à corps fin © Jean Guérin

Dans l'Indre, six mailles ont été prospectées entre le 12 mai et le 17 juillet 2025 sur les communes de Châtillon-sur-Indre et Niherne.

Les résultats sont les suivants :

- 964 exuvies collectées ;
- 5 espèces observées ;
- 65 % de Gomphe à forceps ;
- 32 % de Cordulie à corps fin ;
- 2 % d'Aeschna paisible ;
- 1 % de Gomphe vulgaire (13 exuvies) et Gomphe similaire ou de Graslin (1 exuvie, non déterminée).

Dans l'Indre-et-Loire, trois mailles ont été prospectées sur les communes de Saint-Jean-Saint-Germain, Verneuil-sur-Indre, Bridoré et Saint-Hippolyte. Les résultats sont les suivants :

- 781 exuvies ;
- 4 espèces observées ;
- 74 % de Gomphe à forceps ;
- 23 % de Cordulie à corps fin ;
- 2 % d'Aeschna paisible ;
- 0,2 % de Gomphe vulgaire (2 exuvies).

**Présence dominante du Gomphe à forceps, bonne représentation de la Cordulie, absence du Gomphe de Graslin**

Sur l'ensemble des mailles prospectées, une majorité d'exuvies de Gomphe à forceps a été collectée. Cette espèce ubiquiste (capable de s'adapter à son environnement) résiste mieux aux fluctuations du niveau des eaux. La Cordulie à corps fin est bien représentée, tandis que le Gomphe de Graslin n'a pas été observé. Ce constat, qui perdure depuis une dizaine d'années, n'est pas spécifique à la rivière Indre : la Creuse se trouve dans une situation similaire.

Plusieurs facteurs, cumulés ou non, pourraient expliquer ce déclin :

- les crues ;
- les sécheresses ;
- la qualité de l'eau ;
- l'augmentation de la température de l'eau.

### Protocole ECOMETRE pour le suivi de l'Agrion de Mercure



Agrion de Mercure © Gilles San Martin

L'Agrion de Mercure, autre espèce d'intérêt communautaire, fait l'objet d'un protocole de suivi différent, car elle ne se reproduit pas sur la rivière Indre, mais au niveau de ses petits affluents ou fossés. Le protocole ECOMETRE vise à évaluer les potentialités écologiques de sa présence sur une zone définie.

Ce protocole n'est utilisé que sur la partie Indre-et-Loire du site, dans les zones où la présence de l'espèce est connue. C'est le cas du ruisseau de Batterieau (commune de Perrusson) et d'un bras du ruisseau de Rigny (commune de Saint-Jean-Saint-Germain), où des suivis sont effectués depuis 2023.

Le protocole ECOMETRE consiste à reporter dans une grille de relevé :

- la largeur du cours d'eau (en mètres) ;
- la profondeur (en centimètres) ;

- la proportion du linéaire de berge ensoleillée ;
- la proportion de la surface de végétation aquatique ;
- le type de végétation aquatique présente ;
- la hauteur de la végétation sur les berges (la ripisylve) ;
- la distance de la population la plus proche (à effectuer sous SIG) ;
- la dynamique hydrobiologique.

Chacun de ces critères fait l'objet d'une note, dont le total permet de définir le potentiel écologique d'accueil de l'espèce sur la portion retenue. Lors des trois passages effectués sur chacun des sites entre le 3 juin et le 26 juillet, seuls sept mâles ont été observés. Les poten-

tialités écologiques d'accueil pour l'Agrion de Mercure sont donc évaluées comme faibles à moyennes.

La surabondance de la végétation aquatique, le fauchage précoce et trop près des berges, ainsi que l'absence de ripisylve, peuvent expliquer ce constat.

### Suivis des populations de libellules et de papillons en 2026

#### Poursuite du suivi des populations de libellules

Le suivi des populations de libellules se poursuit sur la partie Indre du site, afin d'assurer un suivi régulier de ces indicateurs de la qualité des milieux aquatiques.

## Expérimentation du protocole STERF pour les papillons de jour

Une expérimentation du protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) est mise en place pour le suivi des papillons de jour. Ce protocole national, développé par le Muséum national d'Histoire naturelle, permet d'évaluer la santé des communautés de papillons et de quantifier les variations de populations en fonction de leurs habitats.

En savoir plus sur le protocole STERF : <https://sterf.mnhn.fr>

## Mise à jour des connaissances sur le Cuivré des Marais

Les dernières données concernant le Cuivré des Marais sur la partie Indre-et-Loire du site datent de 2019. Un nouveau suivi est donc engagé pour :

- Actualiser les données sur sa présence et sa répartition ;
- Conforter les engagements MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sur certaines prairies, l'espèce étant un indicateur clé du potentiel écologique d'accueil d'une prairie ;
- Orienter les futurs engagements MAEC en fonction des résultats obtenus ;
- Localiser les prairies à fort potentiel d'accueil pour l'espèce ;
- Engager, à terme et si possible, des travaux de réouverture et de restauration de prairies de fauche, afin de favoriser le retour ou le maintien de l'espèce.

Ces suivis permettent de mieux connaître la biodiversité locale, d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion et d'adapter les pratiques pour préserver les habitats et les espèces .

## Entretien des pupitres et panneaux Natura 2000

Les communes traversées par le site ont bénéficié d'un pupitre sur lequel est fixé un panneau présentant la vallée de l'Indre et les espèces animales protégées au titre de Natura 2000.

À Châteauroux, le panneau ayant été vandalisé, il a été refabriqué et le pupitre déplacé dans un endroit moins isolé.

**Si vous constatez que le panneau est dégradé**, que ce soit en raison d'une trop grande exposition au soleil ou d'un acte de malveillance, **merci de le signaler au Pays Castelroussin Val de l'Indre** afin qu'il soit remplacé.



Pupitre à Châteauroux

## Un calendrier perpétuel dédié à la Vallée de l'Indre

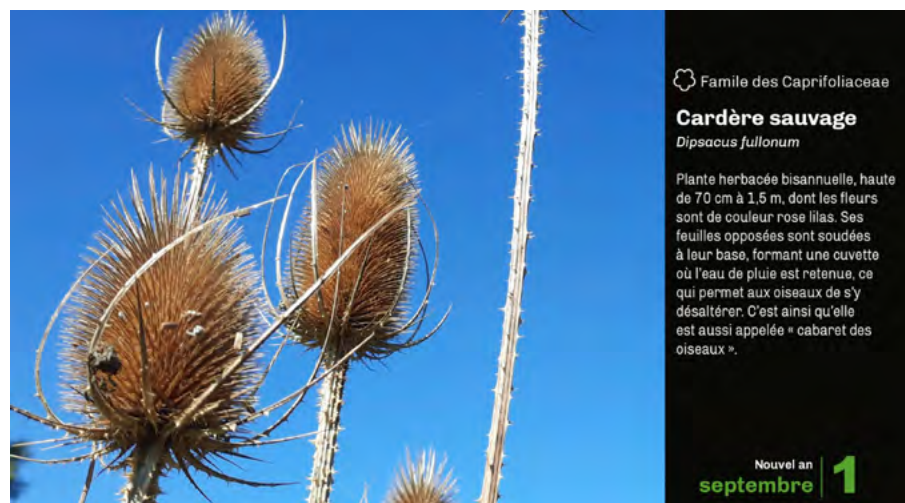
Ce projet est actuellement en cours de réalisation. Il nécessitera 365 photos chacune accompagnée d'un descriptif d'une ou deux lignes.

**Les communes seront prochainement contactées par courrier afin de leur demander de fournir, si elles le souhaitent, des prises de vue.** Celles-ci devront être de bonne qualité (cadre, lumière, netteté, etc.), afin que ce calendrier soit le plus esthétique possible. Il sera ensuite mis en vente pour couvrir les frais de fabrication.

Les photos demandées aux communes porteront principalement sur les monuments emblématiques (mairie, château, bâtiments classés, etc.), accompagnés d'un court historique.

Par ailleurs, un **concours photo** sera lancé début avril auprès du **grand public**, afin de récolter des clichés de paysages de la vallée de l'Indre.

Exemple de feuillet du calendrier perpétuel



## Étude sur la pollution lumineuse : les points de conflit désormais identifiés



Lancée début 2025, l'étude sur les pollutions lumineuses a rendu ses conclusions en février 2026. Pour mener à bien ce travail, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a fait appel au CEREMA, établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Aménagement du territoire.

Les impacts de la lumière artificielle sont aujourd'hui bien documentés, tant dans la littérature française qu'internationale. Les espèces animales et végétales subissent les conséquences de l'augmentation des éclairages, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. L'être humain n'est pas épargné : la lumière artificielle perturbe notamment son cycle de sommeil. Quant aux paysages nocturnes, la pollution lumineuse empêche désormais, dans certaines régions du monde, d'observer les étoiles, tant les émissions de lumière artificielle sont intenses et permanentes.

C'est pourquoi le Pays Castelroussin Val de l'Indre a souhaité identifier les enjeux liés à la pollution lumineuse sur son territoire. L'objectif est d'informer les communes des problématiques rencontrées, aussi bien dans l'espace public que dans les parcs privés (entreprises, commerces, etc.).

À l'issue d'une analyse géomatique (croisement de données cartographiques et d'images satellites), le CEREMA a repéré plusieurs secteurs présentant de fortes valeurs de radiance (lumière émise vers le ciel et réfléchi par le sol). Après concertation avec les communes concernées, neuf sites répartis sur cinq communes ont été retenus pour des analyses de terrain, incluant des mesures précises de l'éclairage. Pour chacun de ces sites, des solutions ont été proposées : abaissement de l'éclairage, pose de caches sur les lampadaires pour éviter les émissions lumineuses vers les cours d'eau, ou encore extinction dans certains secteurs justifiés.

La restitution de cette étude s'est déroulée en deux temps :

- une présentation synthétique lors de la réunion du comité syndical du 11 février 2026 ;
- une présentation détaillée, suivie d'échanges, le 12 février 2026, en présence des représentants des communes, des responsables et agents techniques, des professionnels de l'éclairage et des associations de protection de la nature.

Le Pays reprendra prochainement contact avec les communes et les acteurs concernés pour les accompagner dans la mise en œuvre des solutions proposées, lorsque cela est possible. Des actions de sensibilisation et de vulgarisation sur cette problématique pourront également être organisées à destination du grand public.



L'intégralité de l'étude est consultable sur le site internet dédié, développé par le CEREMA :

[https://app-nc.cerema.fr/castelroussin\\_points\\_conflits\\_lumiere/enviro.html](https://app-nc.cerema.fr/castelroussin_points_conflits_lumiere/enviro.html)






Vous y trouverez notamment les fiches détaillées pour chacun des sites analysés.

# Résultats de l'appel à projets « À vos mares, prêts, restaurez ! »



Le 26 janvier 2026, le Pays Castelroussin Val de l'Indre lançait la première édition du programme « À vos mares, prêts, restaurez ! »..

Ce programme poursuit **trois objectifs principaux** :

-  **Accélérer la restauration des milieux humides** en se concentrant sur les mares ;
-  **Améliorer la connaissance** des mares présentes sur le territoire ;
-  **Redonner toute leur place aux mares** dans nos paysages et dépasser les idées reçues à leur sujet.

Cette première édition vise à restaurer **trois mares**, qu'elles soient privées ou communales.

Pour sélectionner ces mares, le Pays a choisi de lancer un **appel à candidatures**, ouvert du 26 janvier au 23 février 2026. Quatre communes et un propriétaire privé ont déposé un dossier, soit un total de sept mares (dont trois par une seule commune).

Après analyse des candidatures, incluant notamment des visites sur le terrain, le Pays, avec l'appui technique de l'association Indre Nature (partenaire du projet), a **retenu trois mares communales** sur lesquelles des travaux seront réalisés en 2026.

Ces mares sont situées sur les communes de **Mâron, Neuillay-les-Bois et Saint-Genou**. Elles présentent une fermeture importante, due à la colonisation par des ligneux et/ou des roseaux (massettes). Cette colonisation, associée à l'envasement, réduit considérablement les espaces en eau libre, essentiels pour accueillir la biodiversité. Sans intervention, ces mares sont condamnées à disparaître à terme.

Les mares retenues font désormais l'objet d'un programme d'intervention s'étalant sur deux années :

- **Mars 2026** : premier inventaire des amphibiens ;
- **Avril/mai 2026** : premier inventaire de la flore et des libellules + deuxième passage pour les amphibiens ;
- **Juin 2026** : deuxième inventaire de la flore et des libellules + troisième passage pour les amphibiens ;
- **Juillet/août 2026** : rédaction de l'état initial et

formulation des préconisations de gestion et de travaux ;

- **Août/septembre 2026** : rédaction des cahiers des charges pour la réalisation des travaux et consultation des entreprises ;
- **Septembre/octobre/novembre 2026** : réalisation partielle ou totale des travaux, selon les conditions météorologiques. Si nécessaire, les travaux pourront être poursuivis ou réalisés à la même période l'année suivante.

**À l'issue des travaux**, pour les mares communales visibles depuis le domaine public, **un panneau d'information sera installé à proximité**. Il présentera la mare, ses caractéristiques, son fonctionnement, sa faune et sa flore observées, ainsi que les travaux réalisés. Ce panneau a pour vocation de faire connaître la mare et de sensibiliser le grand public à l'importance de ces milieux.

Rappel des modalités de financement

- **100 % d'aides pour** : la réalisation des inventaires et de l'état des lieux, l'accompagnement pour les travaux, la réalisation du panneau d'information ;
- **80 % d'aides pour** : les travaux de restauration et la création de petits aménagements (plantations, mise en défens, etc.).



Mare de Saint-Genou



# Atlas de la biodiversité intercommunale Val de l'Indre Brenne : bilan de la première phase et perspectives

Lancée à l'été 2025, la première phase de réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale Val de l'Indre – Brenne (ABIC) s'achève.

Cette phase a consisté en un inventaire des connaissances existantes sur le territoire, à travers :

- ✿ la consultation de différentes bases de données ;
- ✿ la collecte de documents d'étude ;
- ✿ la réalisation d'enquêtes auprès des communes et des acteurs locaux.

## Ateliers participatifs et rencontres avec les acteurs locaux

Entre le 16 et le 29 janvier 2026, quatre ateliers ont été proposés aux 12 communes de l'ABIC, organisés par groupes de deux à trois communes. Ces ateliers ont permis d'échanger autour de trois thématiques :

- ✿ les pratiques de gestion et d'entretien des espaces communaux ;
- ✿ la connaissance et la localisation des habitats et des espèces de faune et de flore ;
- ✿ les projets d'aménagement en cours ou à venir (sentiers de randonnée, voirie, bâti, etc.).

En parallèle, une dizaine d'acteurs locaux ont été rencontrés individuellement pour compléter cette phase de travail : syndicats de rivière, Chambre d'agriculture, forestiers, Fédération de pêche et

PNR de la Brenne.

## Synthèse des données et identification des sites prioritaires

L'ensemble des données et informations collectées a fait l'objet d'une synthèse, permettant d'identifier les sites et secteurs prioritaires pour les inventaires de terrain. Ces zonages ont été définis en fonction de plusieurs critères :

- ✿ la présence concentrée d'espèces à fort enjeu de conservation, notamment à partir de données anciennes ou très anciennes nécessitant une mise à jour ;
- ✿ les attentes exprimées par les communes lors des ateliers ;
- ✿ les sites privés signalés par des propriétaires intéressés pour autoriser une prospection ;
- ✿ les mailles peu ou pas documentées, en particulier dans le nord-est du territoire ;
- ✿ les habitats à fort potentiel écologique (prairies, pelouses sèches, étangs, etc.) ;
- ✿ les zones impactées par de futurs aménagements (comme l'extension de la carrière de Saint-Genou).

## Plan de prospection et suite du projet

Un plan de prospection a été élaboré à partir de ces orientations et présenté aux communes lors de la deuxième réunion du comité de suivi, le 10 mars 2026. Ce plan sera ajusté en fonction des retours des communes, afin de permettre le démarrage des inventaires de terrain, prévus de mars à septembre 2026.

**À noter :** le plan de prospection n'est pas figé et pourra évoluer en fonction de nouveaux éléments. Une seconde phase d'inventaire est prévue en 2027, permettant d'intégrer ces éventuelles mises à jour.

## Pour aller plus loin

Un bilan détaillé de cette première phase sera mis à disposition des communes et des acteurs locaux. Les résultats des inventaires 2026 seront partagés lors d'une prochaine réunion du comité de suivi.



# Nouvelle loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement : les principales évolutions

Le 26 novembre 2025, une nouvelle loi relative à la simplification du droit de l'urbanisme et du logement a été promulguée. Elle poursuit trois objectifs complémentaires :

1. Simplifier les procédures à la charge des collectivités territoriales en matière d'urbanisme, d'aménagement et de construction ;
2. Simplifier et renforcer la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
3. Faciliter la production de logements abordables à destination des travailleurs, notamment dans les territoires en réindustrialisation volontariste.

Cette loi introduit de nombreuses évolutions majeures en matière d'aménagement du territoire, avec une réforme en profondeur des procédures d'élaboration et de révision des SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et des PLU (Plan local d'urbanisme).

## Simplification des procédures d'évolution

La loi met fin à la multiplicité des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, réduisant les délais d'adaptation aux projets du territoire et apportant de la sécurité juridique quant au choix de la procédure d'évolution à suivre. Désormais, **il n'existera plus que deux procédures d'évolution** (au lieu de quatre pour les PLU et trois pour les SCoT jusqu'à présent) :

- **La révision** : réservée aux changements portant sur les grandes orientations d'aménagement et de développement (procédure miroir de l'élaboration) ;
- **La modification** : procédure de droit commun d'évolution des documents d'urbanisme.

Cette simplification s'accompagne d'une modernisation de la participation du public, avec notamment la possibilité de remplacer l'enquête publique par une consultation électronique.

## Allègement des obligations et évaluation des SCoT

La loi supprime la caducité automatique des SCoT en cas de défaut d'évaluation et allonge la périodicité de cette évaluation obligatoire (de 6 à 10 ans).

Elle introduit également la possibilité de créer un document unique valant SCoT et PLU, afin d'alléger la charge administrative des EPCI et faciliter la lisibilité des documents d'urbanisme pour les citoyens. Ce document unique reste facultatif et réservé aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont le périmètre correspond exactement à celui d'un SCoT arrêté.

## Renforcement des pouvoirs de police de l'urbanisme du maire

Pour lutter contre les constructions illégales et le phénomène de « cabanisation », la loi renforce l'arsenal de sanctions à la disposition des élus locaux :

- Amendes administratives pouvant atteindre 30 000 € ;
- Astreintes portées de 500 à 1 000 € par jour, avec un plafond relevé de 25 000 € à 100 000 €.

## Assouplissements pour favoriser la densification et le renouvellement urbain

La loi encourage le renouvellement et la densification des quartiers d'habitat individuel et des zones d'activités économiques, notamment commerciales, en facilitant leur évolution.

Elle allège les obligations de création de places de stationnement dans les quartiers bien desservis par les transports en commun. Elle introduit également pour les propriétaires de « grands » parkings la possibilité de combiner ombrières photovoltaïques et dispositifs végétalisés pour répondre aux obligations légales, favorisant ainsi une mixité d'ombrage.

## Le Conseil de développement va consulter les jeunes sur l'attractivité du territoire

Le 12 février 2026 s'est tenue la première réunion de l'année du Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre, consacrée à la thématique de l'attractivité. À la demande de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A2I), le Conseil a été chargé d'élaborer un questionnaire destiné aux étudiants universitaires du département. L'objectif : mieux cerner leurs attentes en vue de leur installation définitive dans l'Indre.

Le Conseil de développement a décidé d'élargir cette consultation à un public plus jeune. Ainsi, les élèves de CM1/CM2, les collégiens et les lycéens seront également interrogés sur leur perception des emplois, des études, des loisirs et des services disponibles sur le territoire.

Des ateliers de travail ont permis d'élaborer des projets de questionnaires, adaptés à chaque tranche d'âge. Ces propositions sont actuellement en cours de relecture par les membres du Conseil avant leur envoi définitif à l'A2I.



**MAI**

**COMITÉ SYNDICAL D'INSTALLATION**

**20** Mercredi - 18 h 00

à Châteauroux

### Agenda 2026

En ligne : <https://www.payscastelroussin.fr/agenda.html> 